N° 2209. Dimanche 9 Janvier 1842.

ON S'ABONNE :
A LYON, au Bureau du Journal, *quai Saint-Antoine*, 27, et *grande rue Mercière*, 32, *au 2e*.
A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Ce, directeurs de l'Office-Correspondance, *rue des Filles-Saint-Thomas*, 5, *place de la Bourse*, et chez M. DEGOUVE-DENUNCQUES, *rue Lepelletier*, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE LYON *1893*

PRIX DE L'ABONNEMENT.
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE :
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.
Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trim
25 centimes le numéro.
Prix des Annonces : 25 c. la ligne.

Le CENSEUR insère gratuitement tous les Articles, Lettres et Documents ayant un but d'utilité publique et revêtus de signatures connues.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 8 janvier 1842.

REVUE DE LA SEMAINE.

La France, l'Espagne et l'Amérique ont vu en même temps s'ouvrir la session où les représentants de chaque pays viennent approuver ou combattre la politique suivie par le pouvoir, et par des lois nouvelles préparer l'avenir de chaque nation. Un roi constitutionnel, un régent, un président de république ont fait en même temps entendre leurs voix. Il y a fort peu d'analogie dans la situation de chacun des trois états, il devait donc y avoir peu de ressemblance dans les discours qui inauguraient chacune des sessions. L'Amérique marche tranquille et ferme, développant ses institutions démocratiques, protestant avec énergie contre les prétentions de son ancienne métropole à laquelle elle n'accordera nulle suprématie, à laquelle elle ne reconnaîtra pas le droit d'arrêter et de visiter ses navires. L'Espagne, à peine échappée à la guerre civile, hier encore en butte aux tentatives d'un pouvoir déchu, lutte contre les embarras d'une situation difficile, assied sa liberté sur les débris des trônes qu'elle a renversés, et cherche à profiter des victoires de sa démocratie. La France, forte du courage de ses habitants, de ses richesses, courbe son front devant l'étranger, achète à grand prix une alliance qui, pour être pesante, n'en sera pas moins toujours douteuse, parce qu'elle n'est point basée sur des avantages réciproques, et use son énergie dans des luttes d'intérieur d'où ses libertés sortent mutilées. Il n'y a donc nulle analogie à chercher dans la situation de ces trois états où commencent en même temps les sessions des parlements.

Laissons donc l'Amérique au milieu des chances d'une guerre qui sera conjurée, nous l'espérons ; laissons l'Espagne asseoir péniblement ses intérêts moraux et politiques en développant son industrie, en créant entre les divers états des voies de communications faciles qui, en faisant des intérêts communs à tous les membres de cette grande agrégation, consolideront le triomphe de la démocratie, et jetons seulement nos regards sur la France.

Les derniers actes du pouvoir ont une haute portée ; ils sont significatifs et annoncent nettement que la lutte contre les libertés publiques s'engage désormais avec plus de vigueur que par le passé. La pensée réactionnaire de M. Guizot se révèle tout entière ; elle apparaît de tous les côtés à la fois, plus hardie, plus déterminée que jamais. Ainsi le jury, choisi, épuré par les préfets, beaucoup moins dans la pensée d'obtenir de sages décisions que dans un but politique, le jury n'offrait plus assez de garanties à la réaction ; il acquittait trop souvent les écrivains poursuivis par le ministère public avec une ténacité que rien ne décourage ; une circulaire ministérielle vient de prescrire de nouvelles épurations. On arrivera à ne choisir pour jurés que des hommes connus pour se plier à toutes les exigences ministérielles. Remarquez où peut conduire une pareille pensée, et jusqu'où on peut aller dans une telle voie. Plus la politique du pouvoir deviendra réactionnaire, violente, moins il trouvera d'hommes disposés à le soutenir, à partager ses haines, à se faire les exécuteurs de ses volontés, de ses desseins liberticides ; il devra donc chaque année resserrer le cercle des admissibles. Dès ce moment, le jury ne serait plus la justice du pays ; il serait un instrument politique dans la main de tout ministère. Il en résulterait deux conséquences fatales : c'est que cette grande conquête du jury, faite par nos pères, aurait cessé d'exister, de couvrir le pays de son égide ; c'est qu'il n'y aurait plus de presse possible, si l'on pouvait étouffer ainsi toute voix indépendante, si l'on pouvait ruiner par les amendes tout organe de l'opposition, jeter en prison tout écrivain qui, entraîné par l'amour de son pays, rechercherait la cause de l'oppression qui pèserait alors sur lui. Mais ce qu'il y aurait de plus fatal encore peut-être, c'est que toute notion d'équité serait confondue et que de tous ses attributs la justice ne garderait plus que son nom.

Il faut qu'un pouvoir soit allé bien avant dans des voies réactionnaires ; il faut que l'opinion publique l'ait repoussé bien loin de retranchements en retranchements, pour qu'il en arrive à n'avoir plus d'espérance que dans la perversion de la justice. Mais cette perversion n'indique pas seulement les fautes du pouvoir, les craintes et l'éloignement qu'il inspire ; elle indique aussi une époque de décadence pour un peuple. Du moment que les hommes, en aussi grand nombre que le sont les jurés, pourraient se prêter aux vues liberticides d'un cabinet, le pays serait bien près de sa perte, s'il n'était pas à la veille d'une commotion politique.

Les compliments du 1er janvier, qui sont pour l'ordinaire d'une pâleur et d'une insignifiance proverbiales, ont pris cette année une teinte politique. Ils se sont colorés de la pensée de M. Guizot. Les discours mis par le ministère dans la bouche du roi ont une portée, ils tendent au même but. La réponse à la chambre des pairs est une approbation de sa conduite ; le cabinet essaie de la venger des attaques dont son dernier arrêt a été l'objet dans le pays ; il l'encourage. Sa voix parlera-t-elle plus haut que la voix de la nation ? Le témoignage de satisfaction que lui donne le cabinet n'effacera pas l'impression douloureuse qu'on a ressentie dans le pays.

A la chambre des pairs on a parlé de factions, d'anarchie, de coupables menées ; à la chambre des députés on a parlé d'attaques à l'ordre social, à la propriété. Il semble que la guerre civile ait éclaté, que les deux premiers corps de l'état n'aient pas une autre mission que de réprimer et de punir. La mission des parlements est plus élevée, ce nous semble. Mais la misérable politique de M. Guizot rabaisse tout à son triste niveau.

Les paroles adressées au garde-des-sceaux sont plus significatives encore ; elles paraissent être à la fois un encouragement et un reproche à la magistrature. On leur parle de conscience en même temps qu'on leur recommande de fuir une vaine popularité ; mais il faudrait s'entendre un peu sur la valeur des mots. Quand le magistrat tient une conduite honorable ; quand il n'écoute que la voix de la justice, de la saine raison, qu'il fait taire toutes les passions du dehors pour obéir aux inspirations d'une conscience pure, alors, quelque rigide qu'il soit dans l'exercice de ses fonctions, pourvu que sa sévérité ne dépasse pas sa justice, il devient populaire. Quand vous entendrez dire d'un magistrat : Il est sévère, mais il est juste ! soyez sûrs que c'est la plus belle parole qui puisse sortir pour lui de la bouche du peuple. Est-ce là ce que vous appelez une vaine popularité ? est-ce là cette popularité aux appâts de laquelle vous ne voulez pas qu'on se laisse entraîner ? Alors ayez donc le courage de dire tout haut aux magistrats ce que vous attendez d'eux, afin qu'ils choisissent entre la popularité dont nous parlons, et nous n'en connaissons pas d'autre, et la bienveillance dont vous pourrez les entourer.

Pendant que ces choses se passent en France et que tout semble prendre autour de nous un caractère sérieux, notre ambassadeur joue en Espagne un rôle ridicule, mais qui, par malheur, n'est pas que ridicule, car il peut compromettre encore les relations d'amitié qui existent entre les deux pays et que la triste tentative de Christine n'a pas rompues. L'Espagne d'aujourd'hui est un état nouveau sous un gouvernement nouveau, aussi bien que la France. Toutes deux, pour se constituer comme elles le sont, ont passé par des révolutions. Ceux qui ont la folle prétention de faire Louis-Philippe ressembler à Louis XIV, et nous savons de bonne source que cette prétention est enracinée dans quelques esprits, ceux-là, disons-nous, ne feront pas reculer la France d'un siècle et demi. Louis-Philippe ne peut pas plus être un Louis XIV que la reine Isabelle un Charles II. Quand l'ambassadeur envoyé par le roi des Français se présente à Madrid, ce ne sont pas deux monarchies qui ont des antécédents, un cérémonial réglé, une étiquette à suivre, qui se viennent saluer, ce sont deux révolutions sœurs qui se tendent la main.

Voilà ce qu'il ne faut pas oublier, sous peine d'être ridicule. M. de Salvandy devait donc, s'il prend ses fonctions au sérieux, remettre ses lettres de créance à l'homme que la nation a mis à sa tête, aux mains duquel elle a temporairement confié le pouvoir. Ou les fonctions des ambassadeurs sont utiles et sérieuses, garantissent des intérêts, entretiennent de bonnes relations, et alors c'est au pouvoir réel et non à la fiction que les ambassadeurs se doivent adresser ; ou ces fonctionnaires ne sont là que pour parader, que pour faire leur cour, et alors il faut les supprimer et rendre au budget les sommes qu'ils dépensent inutilement. Mais nous avons depuis 1830 rétrogradé à ce point que la monarchie des barricades veut imposer à l'Espagne le cérémonial de Louis XIV. Ce serait à faire pitié, si cela ne décelait pas les tendances de la cour appuyées sur le dévouement de M. Guizot.

K.

Plusieurs députés se proposent, assure-t-on, de demander que toutes les pièces relatives à la question d'Orient soient déposées sur le bureau de la chambre. En admettant que le ministère eût la bonne volonté de satisfaire à cette demande, nous ne croyons pas qu'un pareil dépôt lui fût possible. Toutes les pièces diplomatiques relatives aux affaires d'Orient ne sont pas entre ses mains, et lord Palmerston, s'il voulait parler, pourrait nous apprendre des choses bien curieuses à ce sujet. Dans la question d'Orient, comme dans toutes les autres questions, la diplomatie occulte a joué un très-grand rôle. L'histoire seule aura le droit de dire quel a été ce rôle et de le qualifier avec toute l'impartialité qui convient à ses arrêts.

M. le ministre de l'intérieur a déclaré, dans le 6e bureau de la chambre dont il fait partie, que le gouvernement ne communiquerait aux chambres que les pièces diplomatiques qui lui paraîtraient pouvoir être publiées *sans compromettre les intérêts de l'Etat*. Cela veut dire qu'on ne communiquera à la chambre que des pièces qui seront absolument sans intérêt pour elle.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

(Correspondance particulière du CENSEUR.

On lit dans le journal officiel de la colonie du 28 décembre :

Un rapport détaillé de M. le général Négrier, commandant la province de Constantine, apporte des nouvelles d'un vif intérêt et qui donnent pour un avenir prochain les plus belles espérances.

En voici le résumé :

Les tribus de la subdivision de Bone sont aujourd'hui dans un état de tranquillité parfaite.

La dernière opération dirigée par M. le général Randon contre la tribu des Beni-M'Hameda a fait rentrer dans l'ordre les Kabyles du cercle d'Edough, qui, à l'instigation du cheik Sy-Zerzoud, avaient un instant fait mine de se soulever.

Le cercle de Ghelma prospère toujours sous la bonne direction de M. le colonel Herbillon. Les tribus se rapprochent de nous tous les jours davantage. Nulle part il n'a fallu employer la force pour la rentrée des impôts, et dès à présent on doit regarder que les troupes stationnées dans le cercle pourraient se suffire à elles-mêmes et vivre des seules ressources du pays.

La paix n'a point été troublée dans le cercle de Philippeville depuis le dernier rapport.

Sept tribus ont fait leur soumission ; des cheiks leur ont été nommés, ils ont reçu le burnous. Toutes ces tribus occupent la partie du Sahel qui se trouve à l'ouest de la route de Philippeville à Constantine. Nos communications sont donc à présent mieux assurées que jamais.

La caserne d'El-Arouch est presque achevée, et déjà on y a installé un hôpital provisoire convenablement disposé.

Les tribus qui avoisinent Constantine s'occupent de leurs travaux de labourage ; tout annonce que les récoltes seront cette année plus abondantes que par le passé.

FEUILLETON DU CENSEUR.

CHRONIQUE THÉATRALE.

Les débuts de M. Serda, comme première basse, arrivent assez à propos pour raviver le grand opéra et pour redonner quelque éclat au répertoire quotidien. Ce n'est certes pas là un chanteur sans défauts ; mais du moins il y a chez lui de l'art, de la méthode, de l'intelligence dans la manière dont il comprend un rôle. On comprend qu'il a passé par une bonne école et qu'il est familiarisé avec les saines traditions. La manière large et pénétrante dont il a compris le beau rôle de Marcel des *Huguenots* annonce chez M. Serda un véritable talent d'artiste et les progrès sensibles qu'il a faits depuis qu'il a quitté notre scène ; il a dit l'air du *Pif, paf*, du premier acte, avec une rare énergie : c'était bien le soldat protestant rude et fanatique, et faisant de la guerre et du pillage une chose digne et sainte, alors qu'il s'agissait de catholiques et de papistes. Dans le beau duo du troisième acte avec Valentine, il a mis beaucoup d'onction et d'entraînement ; dans la grande scène du cinquième acte, il a été digne et noble. En somme, M. Serda s'est presque constamment tenu à la hauteur du rôle difficile de Marcel, et les applaudissements ne lui ont point fait défaut, notamment dans quelques phrasès qu'il dit d'une façon fort distinguée.

Nous le préférons de beaucoup dans *les Huguenots*, quand nous pensons à la manière un peu outrée et mélodramatique dont il a joué et chanté certaines parties du rôle de Bertram, dans *Robert*. A l'exception de quelques parties qu'il a attaquées avec beaucoup de verve et de bonheur, nous avons trouvé que sa déclamation et son chant, dans le rôle de Bertram, manquaient en général d'onction et d'un caractère élevé. Il ne suffit pas, dans ce rôle diabolique, de chanter en renforçant sa voix à la manière d'un ogre qui voudrait faire peur à ceux qui l'approchent. Bertram est un ange déchu qui doit avoir de la noblesse et de la dignité même au milieu d'une orgie.

Et puis pourquoi attaquer avec ce grand rinforzendo de voix cette phrase du troisième acte : *Tu m'appartiens!* dont l'effet est presque toujours manqué par la faute du chanteur ? M. Serda, à son premier début, a voulu avant tout produire de l'effet aux dépens de la vérité et du style pur et franc. Heureusement qu'il lui sera facile, maintenant qu'il est sûr de son public, de se corriger de ce style prétentieux et emphatique et de rentrer dans la bonne voie, celle de l'expression et de la vérité, celle enfin qu'il a prise pour se faire justement applaudir dans *les Huguenots*. Ironsnous maintenant lui faire un crime de certaines cordes par trop rudes et par trop sèches qu'il a dans la voix, de certaines gammes qu'il attaque parfois avec des soubresauts désagréables, enfin de certaines roulades ou trilles manquant totalement de charme et de netteté ? A côté de ces défauts, que, sans doute, M. Serda reconnaît peut-être tout le premier, il y a des qualités trop précieuses et trop rares par ce temps-ci pour que nous n'en tenions pas compte avant tout, et pour que nous ne fermions pas quelque peu les oreilles à ces notes qui sont comme les mauvais génies de plusieurs notes basses pleines d'ampleur et de sonorité. M. Serda peut donc se regarder d'avance comme admis au nombre des deux ou trois artistes vraiment distingués que nous possédons.

Mme Miro est toujours la providence de notre opéra. Malheureusement nous voyons avec peine ce talent si fin, si souple, si distingué, sacrifier par trop à cette portion du public qui met les cris et les grandes évolutions de voix bien au-dessus d'un chant pur, gracieux, vrai et sans contorsions. Mme Miro, qui, en femme d'esprit, a promptement appris à connaître son parterre, en est arrivée à le conduire, selon son bon plaisir, jusqu'à l'enthousiasme, à force de notes excentriques et dont elle connaît à fond l'inévitable effet et la fatale puissance. Ces notes aiguës, ces phrases tourmentées ne sont pas toujours dites avec toute la justesse et toute la distinction possibles ; mais qu'importe ? le parterre applaudit, l'effet est produit, les moutons de Panurge se décident alors à sauter, et la salle entière paraît dans l'enchantement. Cependant qu'on ne se méprenne pas sur notre critique, et qu'on ne nous fasse pas dire ce qui n'est point dans notre pensée. Nous reconnaissons à Mme Miro un rare et magnifique talent de cantatrice, une belle organisation d'artiste ; mais nous trouvons que, pour arriver à obtenir des applaudissements, elle fait souvent par trop bon marché du goût et de la pureté dans l'expression, et qu'elle confond quelquefois les cris avec le chant, témoin l'air du *Comte Ory* qu'elle a chanté l'autre jour dans *le Barbier* et dont elle a noyé la mélodie sous des fioritures fort contestables sous le rapport du charme et de l'élégance du style. On a, il est vrai, applaudi le morceau ; mais les applaudissements sont-ils toujours une preuve convaincante de l'excellence de l'exécution ?

M. Arnaud est toujours le ténor que vous connaissez, se sauvant d'un rôle tant bien que mal, au hasard, grâce à deux ou trois notes élevées qu'il lance par instants avec assez d'éclat et de puissance. Viennent bien encore, à de rares intervalles, quelques bribes de phrases d'un assez bon style qui sont là pour ainsi dire comme autant de vers luisants au milieu d'une nuit sombre ; mais vous comprenez que ces faibles lueurs ne suffisent pas pour éclairer des horizons aussi vastes et aussi magnifiques que ceux de *Guillaume Tell*, de *Robert*, des *Huguenots*, de *la Juive* et de *la Muette*. Ce qui manque surtout à M. Arnaud, c'est le charme, c'est la grâce, c'est la suavité dans la voix, c'est le sentiment dans la déclamation, c'est la distinction dans la manière de phraser. Il faut vraiment y mettre de la bonne volonté pour croire que c'est là l'école de Duprez ; il est vrai qu'il n'est pas de médiocre paysagiste qui ne croie, lui aussi, peindre à la manière du Poussin. Nous nous résumerons seulement sur le talent de M. Arnaud, en disant que les parties dramatiques de nos grandes partitions deviennent, grâce à lui, des choses sans nom, et qu'avec lui il n'y a pas la moindre illusion possible. Si encore nous apercevions quelques progrès chez ce ténor ; mais nous trouvons, au contraire, qu'il perd chaque jour ce qu'il y avait d'un peu naïf et d'étrange dans sa voix et qui lui a valu d'être accepté à ses débuts.

Mlle Lehuen et M. Barrielle se font fréquemment applaudir par un chant pur et correct, et qui souvent a du charme.

Mlle Dubreuil, depuis qu'elle a chanté avec assez de goût le rôle d'Adalgise de *Norma*, commence à gagner les faveurs du public. Il y a chez cette jeune artiste une voix pure et flexible, il ne lui manque qu'un peu de chaleur et d'animation.

Depuis quelque temps M. Lesbros ne joue pas de bonheur ; il trouve rarement l'occasion de se faire applaudir, et nous croyons qu'un rôle nouveau lui est nécessaire pour qu'il puisse se relever un peu du terre-à-terre dans lequel il marche.

Quant à la troupe de comédie, elle vit depuis quelque temps des *Deux Frères* et de *Misanthropie et Repentir* ; c'est vous dire assez qu'elle prend ces repas fort indigestes en famille, et que le public n'a nulle envie de la troubler dans ces innocents repas de corps.

Le ballet, lui, c'est différent ; il parade de son mieux au milieu de tous les grands cortéges de MM. Rossini, Meyerbeer et Halevy ; grâce à Mlle Caroline Beaucourt et à Mme Finart, il devient très-confortable.

Le théâtre des Célestins vit toujours des *Pilules ;* le public les prend en goût. Il est vrai que les décors de M. Savette sont fort applaudis et Mlle Minié fort goûtée dans ses travestissements.

Depuis deux mois, MM. Hoffmann et Brindeau en sont toujours à leur avant-dernière représentation. Comme on ne joue *les Pilules* que trois fois par semaine, ces artistes parisiens jouent, pendant les autres jours, les trois ou quatre petits vaudevilles qu'ils savent ; et, comme le prix des places est augmenté pour les représentations des *Pilules*, on trouve bon de les augmenter aussi pour les représentations de MM. Hoffmann et Brindeau.

En 1842 les troupes de la division pourront peut-être se passer de blé, d'orge et de foin venant de France; c'est le but qu'il est permis aujourd'hui d'espérer que nous allons atteindre.

Au sud-est de Constantine l'immense plaine de Temlouka, au sud-ouest les plaines de Talerma et des Ouled-Abdelnours, d'une fertilité reconnue, et qui depuis quatre ans n'avaient point été cultivées, se couvrent d'Arabes qui les ensemencent. C'est là meilleure preuve que l'on puisse avoir de la soumission complète du pays.

La garnison de Constantine vient de recevoir des terres à proximité de la ville. Les travaux de culture sont en pleine activité.

L'établissement de la cavalerie n'est point négligé; dans quelques mois on pourra loger au Bardeau de 900 à 1,000 chevaux.

L'ouest de la province est dans un état qui permet de concevoir les plus belles espérances. Toutes les tribus sont tranquilles et cultivent.

Les kaïfs d'Abd-el-Kader sont très-abattus.

Tout fait espérer que les relations établies entre le général commandant à Sétif et les Kabyles de la route de Bougie auront de bons résultats.

Les nommés Bel-Gandoutg, deux frères qui paraissent exercer une grande influence sur la partie du Sahel située à l'ouest de la route de Sétif à Bougie, sont venus faire leur soumission.

Après avoir acquis la certitude que leur influence était réelle, qu'ils avaient dans le pays une grande réputation de bravoure, qu'ils appartenaient à une famille ancienne qui a long-temps exercé le pouvoir, un d'eux a été nommé caïd, et ils ont promis de faire tous leurs efforts pour amener à nous les gens qui leur obéissent.

Les établissements de Sétif sont en voie de prospérité.

Les troupes de Sétif, comme celles de Constantine, se sont livrées cette année à la culture des terres; elles ont déjà beaucoup ensemencé.

L'état sanitaire de la division s'améliore de jour en jour.

En résumé, l'état politique et militaire de la province est des plus satisfaisants. Nous avons beaucoup gagné dans ces derniers temps. De tous côtés le travail s'organise; la culture prend un développement immense qu'elle n'avait point eu jusqu'à ce jour.

La tranquillité règne partout, et avec elle la confiance qui ne peut manquer d'amener à nous de plus en plus les indigènes.

La plaine est entièrement soumise, et dans les montagnes les tribus les plus influentes reconnaissent notre autorité et paient l'impôt.

— On lira avec intérêt la lettre suivante adressée par Amar-Ben-Abid, caïd d'une puissante tribu kabyle du Sahel de Bougie, à M. le général Négrier, commandant supérieur de la province de Constantine:

« Louanges à Dieu! (Après les compliments d'usage.)

» Nous avons reçu votre lettre, nous l'avons lue et compris le contenu; nous l'avons élevée au plus haut degré et nous nous hâtames de récompenser l'homme qui en était porteur.

» Vous nous avez accordé l'aman (sauve-garde), et vous nous avez dit de nous rendre près de vous. Nous vous envoyons un homme qui nous remplace, et nous vous prions de vouloir bien nous envoyer l'acte d'aman de la part du grand roi et de tous les membres de votre conseil, plus un cachet et un sabre qui sont les gages de la paix.

» Nous conserverons la religion de Dieu et de son prophète, et nous ne ferons que ce que vous désirerez. Ne nous comptez pas au nombre de ceux qui cherchent les biens de ce monde. Dieu m'en a préservé. Ceux-là abandonnent la religion musulmane pour la remplacer par les richesses qui ne restent pas. Ces biens sont passagers, et dans l'éternité la punition est grande, car la mort est une porte par laquelle tout le monde passe. Il ne restera que Dieu, lui, si généreux.

» Actuellement Dieu vous a envoyé pour gouverner la population : ceci est une destinée du ciel. En principe, le gouvernement de ce pays-ci était en votre possession, et les temps reviennent. Celui qui gouverne est celui que Dieu choisit. Dieu a dit : « Je partagerai les jours entre les hommes. » Il y a certains savants qui disent que ceux qui se mettent en dehors de l'obéissance de l'émir (prince, homme qui commande), sont considérés comme infidèles. Dieu tout puissant a recommandé l'obéissance à l'égard de l'émir, et a dit : « Vous obéirez à celui qui gouvernera. »

» Vous me parlez de la route de Bougie, mais nous n'avons pas à causer de ceci actuellement, car les habitants de cette route sont difficiles, et les chemins aussi difficiles. Ceci n'aura lieu qu'après avoir reçu vos cachets et vos lettres, nous accordant la paix, l'aman et la tranquillité. Alors je leur montrerai ces lettres dans leurs marchés en les engageant à obéir à leur contenu. Je les attirerai par la douceur, et nous tirerons d'eux le parti que nous voudrons.

» Il faut que nous vous fassions connaître ce que les émirs musulmans ont fait pendant leur règne. Ils faisaient venir près d'eux des hommes, sur l'aman qu'ils leur accordaient; une fois arrivés, ils les tuaient et s'emparaient d'eux par la trahison et le mensonge.

» Voilà la cause pour laquelle Dieu les a renvoyés et vous a institué à leur place.

» Si nous nous réunissons à vous, nous vous prierons de ne pas accepter sur notre compte les paroles de ceux qui nous détestent parmi les Arabes. Tous ceux qui nous connaissent vous ont parlé de nous.

» Enfin, si ce que nous vous écrivons vous convient, c'est notre désir; dans le cas contraire, vous savez ce que vous avez à faire.

» Salut de cheik Amar-Ben-Abid, caïd du Sahel, que Dieu protége. »

(Correspondance particulière du Censeur.)

TOULON, *le 5 janvier*. — Nous avons encore un sinistre à déplorer. Le bateau à vapeur *le Brandon*, de la force de 160 chevaux, commandé par M. Brun, lieutenant de vaisseau, s'est jeté sur la côte du fort Saint-Philippe, à Mahon. L'équipage, moins quatre hommes, s'est sauvé à terre.

M. le capitaine de vaisseau Delasseaux, commandant supérieur des bateaux à vapeur, doit partir demain avec le steamer *le Tonnerre* pour Mahon, à l'effet de faire opérer le sauvetage du navire naufragé.

Le Brandon était un bateau à vapeur neuf, et il se trouvait depuis peu dans la Méditerranée.

Le vent souffle avec une violence extraordinaire de la partie nord-ouest (mistral), et le temps est très-froid; pour la première fois de cette année, nous voyons aujourd'hui de la glace aux environs de Toulon et même dans certaines rues de la ville. On craint pour les orangers qui se trouvent en pleine terre.

Paris, le 6 janvier 1842.

(Correspondance particulière du *Censeur*.)

D'après les renseignements qui nous sont parvenus et que nous avons tout lieu de croire exacts, les révélations de Colombier sont de la plus haute importance contre les sociétés secrètes dont il a fait connaître les lieux habituels de réunion chez environ cinquante à soixante marchands de vins.

Dufour, Auguste Petit et Auguste Mallet, condamnés dans l'affaire du 13 septembre, rentrent à Paris sur la demande de la commission d'instruction.

— On disait aujourd'hui que le ministère était décidé à combattre de toutes ses forces l'adjonction des capacités, et à ne concéder aux partisans de la réforme que l'extension des incompatibilités, en demandant grâce toutefois pour les aides-de-camp du roi.

— Les jeunes gens de toutes les écoles de Paris se proposent de faire demain une seconde visite à La Mennais. Cette fois, l'illustre écrivain n'aura pas à recevoir une députation des écoles, mais les écoles en masse.

— « Nous irons jusqu'au bout », disait, il y a quelques jours, M. Guizot à un homme qui essayait de lui démontrer les dangers du système de violence auquel le cabinet du 29 octobre s'était abandonné.

On raconte, en effet, de M. Guizot des choses qui montreraient que, jusqu'à présent, il n'a été que médiocrement réactionnaire. C'est toujours contre la presse que sa haine se dirige. Nous avons dit comment, par la composition des listes du jury, on arriverait à considérer comme imperdables tous les procès de presse. On a ensuite recommandé à tous les parquets de cour royale et de première instance de déférer immédiatement aux tribunaux correctionnels toutes les contraventions commises en matière d'impression et de publication des journaux, et de requérir l'application de la loi dans toute sa sévérité contre les imprimeurs, lesquels stipulent presque toujours leur recours contre les journaux que l'on ruinerait.

Il n'est pas, en un un mot, de moyens misérables qu'on n'emploie pour enlever aux citoyens le droit que leur a garanti la charte de publier et de faire imprimer leurs opinions. Nous savons bien que cette guerre impie et immorale ne réussira pas, mais elle présage à la presse départementale des jours difficiles et dont il importe qu'elle soit avertie.

— Voici une nouvelle qui serait bien grave, si elle se confirmait, et il ne faut rien moins que l'autorité des personnes de qui nous la tenons pour nous décider à la publier. Ces personnes nous affirment que, dans une entrevue entre MM. Decazes et Pasquier, il a été décidé qu'on manderait devant la cour des pairs tous les journaux des départements qui ont adhéré à la *déclaration* de la presse parisienne en des termes qui s'écartaient de la forme modérée adoptée par ce document. Lors de son apparition, on tint conseil; on lut ce manifeste, et on reconnut qu'il était impossible de l'incriminer.

C'était d'ailleurs une résolution extrême à prendre que celle qui aurait amené devant la cour des pairs seize journaux de Paris. Le ministère recula. Mais ce qu'on ne pouvait faire contre la presse parisienne, on a pensé qu'on pouvait le faire avec moins de péril contre la presse départementale, si elle avait le malheur de sortir de la réserve gardée par les premiers signataires de la *déclaration*.

Voilà ce qu'on nous a affirmé hier soir. Nous doutons encore qu'on nous ait exactement renseignés, mais cependant nous nous souvenons de ces paroles de M. Guizot : « Nous irons jusqu'au bout. »

— Le *Moniteur parisien* a confessé avant-hier au soir que M. de Kisseleff, chargé d'affaires de Russie à Paris, s'était dit malade le 1er janvier, lui et toutes les personnes attachées à sa légation, afin de se dispenser d'aller aux Tuileries. Il paraît que M. de Kisseleff s'est conduit ainsi pour ne le céder en rien à M. Casimir Périer, notre représentant à Saint-Pétersbourg, qui, le jour de la Saint-Nicolas, s'est mis au lit pour ne pas avoir à aller présenter ses hommages à l'empereur de toutes les Russies.

— D'après une lettre de Vienne, une commission aulique est formée pour présider à l'exécution des nouvelles voies en Autriche. Dès le printemps prochain, assure-t-on, les travaux commenceront. En y appliquant une partie de son armée, le gouvernement autrichien a trouvé un moyen de continuer à l'entretenir sur un pied respectable sans pour cela grever surabondamment les finances de l'Etat. Ainsi, pendant que nous restons inactifs, voilà deux progrès ou deux innovations, l'exécution de grandes lignes de chemins de fer par l'Etat et l'application de l'armée à ces travaux dont l'Autriche va prendre sur nous l'avantage.

— Le *Commerce*, malgré les triomphes plus apparents que réels du ministère, persiste à considérer la chambre comme incapable de fournir à qui que ce soit une majorité sérieuse. La langueur de ses opérations et le petit nombre des membres qui y participent prouvent suffisamment que la mort est dans son sein, que le découragement la dissout, en attendant la discussion et le jeu des nuances innombrables qui la divisent et la désorganisent.

Le fait est que la chambre semble elle-même douter que la force et la vie nécessaires pour fournir cette quatrième session soient en elle.

BULLETIN DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 JANVIER.

Le premier cours au parquet a été 78 60, et peu de temps après, la rente était à 68 55. Il y a eu alors une légère réaction en baisse; la rente a été offerte à 78 55. Au moment de la clôture, elle a monté à 78 60, cours auquel elle a fermé au parquet.

Après la clôture elle est restée à 78 62 1/2.

Les fonds anglais sont arrivés en baisse de 1/4 0/0.

Cinq 0/0, 117 25.—Quatre et demi 0/0, 106 75. — Quatre 0/0 000 00.—Trois 0/0, 78 35. — Banque, 3350 00. — Obligations de Paris, 1275 00.— Naples, 106 75.—Dette active d'Espagne, 25 1/2. —Etats Romains, 103 1/4.— Cinq 0/0 belge, 102 3/4.— Trois 0/0 belge, 72 40.— Banque belge, 750 00. — Caisse Laffitte, 5017 50, 000 00.—Emprunt de 1841, 78 95.

On lit dans la *Gazette d'Auvergne* :

La section d'accusation et la chambre correctionnelle de la cour royale de Riom, réunies en vertu de l'art. 3 du décret du 6 juillet 1810, ont décidé, par arrêt du 29 décembre dernier, qu'il n'y avait lieu à suivre, au moins pour le moment, contre soixante-cinq inculpés dans l'affaire des troubles de Clermont. Vingt-quatre de ces individus avaient été relaxés provisoirement, après leur interrogatoire, par M. le conseiller-instructeur; vingt-sept autres n'avaient pas été arrêtés, et quatorze étaient détenus. Ceux-ci ont été mis en liberté le 31 décembre.

La cour ne peut tarder à statuer sur le sort de tous les autres prévenus; quarante-trois ou quarante-quatre sont encore détenus à Clermont.

On lit dans le *Courrier du Bas-Rhin* :

M. le préfet de la Meurthe vient d'adresser à tous les maires du département une circulaire par laquelle il les autorise à réunir à bref délai leurs conseils municipaux pour voter, s'il y a lieu, des fonds destinés à concourir à l'exécution du chemin de fer direct de Paris à Strasbourg. Après avoir exposé que l'avenir industriel du pays est attaché à la solution de cette question, après avoir signalé les efforts opposés des habitants de la Bourgogne et de la Franche-Comté, M. le préfet termine ainsi sa circulaire :

« Cet objet, Monsieur le maire, réclame tout notre zèle, toute notre sollicitude; car, je le répète, le parcours du département par un chemin de fer doit offrir pour tous et pour chacun des bénéfices tellement considérables que nous ne saurions faire de trop grands efforts pour nous les procurer. »

Le conseil municipal de Sarrebourg a voté pour le chemin de fer direct une somme de 20,000 fr., payable en dix annuités. Cette délibération a été prise à l'unanimité.

La commune de Foug vient de voter une somme de 10,000 fr. pour le cas d'un tracé direct du chemin de fer de Paris à Strasbourg. On annonce qu'un grand nombre de communes du même arrondissement, comprenant l'importance de ce tracé pour le pays, se disposent à faire de semblables manifestations.

Le conseil municipal de la ville de Ligny a voté, à l'unanimité, pour le chemin de fer direct de Paris à Strasbourg, 10,000 fr.; le conseil municipal de Toul, 100,000 fr.

Le conseil-général de la Marne, par une délibération du 25 décembre, a voté une somme de 1,500,000 fr. en faveur du chemin de fer direct de Paris à Strasbourg.

Il a également voté une somme de 10,000 fr. pour compléter les études par la vallée de la Marne, tracé en faveur duquel il a exprimé sa préférence.

Le conseil-général de la Marne a en même temps déclaré que son vote était exclusif du tracé d'Arcis-sur-Aube.

Les communes du département de la Marne ne déploient pas, en faveur du chemin de fer direct, moins d'ardeur que celles du Bas-Rhin.

On lit dans le *Patriote des Alpes* :

M. le maire et son adjoint commencent, à ce qu'il paraît, à se lasser de leurs fonctions de recenseurs. Hier, du moins, MM. les contrôleurs n'étaient accompagnés que d'un commissaire de police.

La direction appelle cela une pilule diminuée. Nous, nous appelons cela une pilule tout entière. Et c'est M. le maire qui tolère de pareils abus! Nous le rappelons encore : M. Terme, n'ayant point osé redemander une nouvelle intervention au conseil municipal, n'a rien trouvé de mieux que de permettre à M. Adam d'augmenter le prix des places des Célestins, et cela seulement six fois par semaine! Ceci rentre dans la haute politique qui préside depuis quelque temps aux inondations de bitume et d'asphalte en notre bonne ville. Excellent public! habile maire!

Parmi les nombreuses romances que chantent MM. Hoffmann et Brindeau,— faute de répertoire,— nous avons remarqué *le Dernier Homme*, musique de M. Noblecourt, et dont les paroles sont de Mme Clara Mollard. La mélodie est d'un style large et sévère, et bien en harmonie avec la poésie des paroles. M. Brindeau l'a chantée avec goût, mais avec trop peu de voix.

Voici venir les bals masqués du Grand-Théâtre, pour lesquels on promet merveille. L'orchestre y sera habilement dirigé par MM. Noblecourt et Cherblanc. La manière brillante dont ils ont conduit l'année dernière les bals de la Rotonde promet une musique entraînante et pleine de verve.

Quand nous aurons dit encore que l'on a repris avec succès la délicieuse partition du *Pré-aux-Clercs*, ainsi que la comédie du *Malade imaginaire* où M. Cossard se montre excellent acteur et conservant encore les bonnes traditions de la Comédie-Française, nous aurons à peu près réglé nos comptes avec les nouvelles théâtrales.

On annonce toujours depuis quelques mois la première représentation de *la Favorite*, et à Marseille il est déjà question de monter *la Reine de Chypre*, le dernier opéra de l'auteur de *la Juive*. Mais à Marseille il y a un directeur si intelligent! Lui, au moins, comprend la valeur de l'art, et se garderait bien de traiter aussi cavalièrement pour ne pas dire plus, le public et les artistes, comme nous le voyons faire ici.

La dernière comédie de Scribe, *Une Chaîne*, se joue déjà en Allemagne, et ici elle n'est pas même en répétition! Nous vous le demandons, en vous voyant marcher ainsi en toutes choses, pouvons-nous raisonnablement louer votre activité et votre habileté administrative? Z.

BIOGRAPHIE DE CONDORCET,

Lue en séance solennelle de l'Académie des Sciences

PAR M. ARAGO, SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

(Suite. — Voir le *Censeur* des 3, 5—6, 7 et 8 janvier.)

Pendant que les armées françaises combattaient courageusement aux frontières, n'était-ce pas à l'intérieur qu'à travers d'incroyables difficultés on créait, on improvisait par des méthodes entièrement nouvelles les armes, les munitions indispensables? n'était-ce pas à l'intérieur que se préparaient les plans de campagne, que le télégraphe naissait à point nommé pour donner aux ordres venant de la capitale un ensemble, une rapidité inespérée? n'était-ce pas de l'intérieur que partait jusqu'à ce projet, réalisé à Fleurus, de faire servir les aérostats à nos triomphes? n'était-ce pas de l'intérieur enfin que jaillissait la pensée de tant de brillantes institutions, gloire du pays et base de notre administration, ces institutions dont tous les gouvernements du monde se sont crus obligés de copier les noms, quand, faute d'éléments, il leur a été impossible de reproduire les institutions elles-mêmes?

Je déplore, je maudis autant que personne les actes sanguinaires qui souillèrent les années de 1793 et de 1794; mais je ne saurais me résoudre à n'envisager notre glorieuse révolution que sous ce douloureux aspect. Je trouve, au contraire, beaucoup à admirer, même au milieu des scènes les plus cruelles qui ont marqué ses diverses phases. Citerait-on, par exemple, aucune nation ancienne ou moderne chez laquelle des victimes des deux sexes et de tous les partis aient fait preuve, au pied de l'échafaud, d'autant de résignation, de force de caractère, de détachement de la vie qu'en ont montrés nos malheureux compatriotes?

Il ne faut pas non plus oublier l'empressement intrépide que mirent tant d'honorables citoyens à secourir, à sauver, à quêter même des proscrits. Cette dernière réflexion me ramène à Condorcet et à la femme admirable qui le cacha pendant plus de neuf mois.

On pouvait supposer que Condorcet n'avait pas exactement mesuré toute la gravité, toute la portée de l'écrit qu'il publia après l'adoption de la constitution de l'an II. Le doute maintenant ne serait plus permis. Ce qui s'était offert à l'esprit du député de l'Aisne comme un devoir, il l'accomplit en présence du plus imminent danger. J'en ai découvert une preuve irrécusable; la publication de l'adresse aux citoyens français sur la nouvelle constitution coïncida avec les démarches qui assurèrent une retraite à l'auteur.

Dans l'atmosphère politique aussi bien que dans l'atmosphère terrestre, il y a des signes avant-coureurs des orages, que les personnes exercées saisissent du premier coup d'œil, malgré ce qu'ils offrent d'indécis.

Condorcet, son beau-frère Cabanis, leur ami commun Vic-d'Azir, ne pouvaient s'y tromper. Après sa manifestation publique, au sujet de la constitution de l'an II, la mise en accusation de l'ancien secrétaire de l'Académie des Sciences était inévitable; la foudre allait éclater sur sa tête: il fallait sans retard chercher un abri.

Deux élèves de Cabanis et de Vic-d'Azir, qui, depuis, ont été l'un et l'autre des membres distingués de cette académie, MM. Pinel et Boyer songèrent au n° 21 de la rue Servandoni, où ils avaient demeuré.

Cette maison, d'environ 2,500 fr. de revenu, ordinairement occupée par des étudiants, appartenait à la veuve de Louis-François Vernet, sculpteur et proche parent des grands peintres. Mme veuve Vernet, comme son mari, était née en Provence; elle avait le cœur chaud, l'imagination vive, le caractère ferme et ouvert; sa bienfaisance touchait à l'exaltation. Ces qualités excluent les détours et les longues négociations. « Madame, lui dirent MM. Boyer et Pinel, nous voudrions sauver un proscrit. — Est-il honnête homme? est-il vertueux? — Oui, madame. — En ce cas, qu'il vienne. — Nous allons vous confier son nom. — Vous me l'apprendrez plus tard, ne perdez pas une minute; pendant que nous discourons, votre ami peut être arrêté! »

Le soir même, Condorcet confiait sans hésiter sa vie à une pauvre femme dont, peu d'heures auparavant, il ignorait même l'existence.

Condorcet n'était pas le premier proscrit que recevait le numéro 21, un autre l'y avait précédé. Mme Vernet ne consentit jamais, au sujet de cet inconnu, à satisfaire la bien légitime curiosité de la famille de notre confrère. Même en 1830, après un laps de temps de 47 ans, ses réponses aux questions pressantes de Mme O'Connor ne dépassaient pas de vagues généralités. Le proscrit, disait-elle, était grand ennemi de la révolution; il manquait de fermeté, s'effrayait des moindres bruits de la rue, et ne quitta sa retraite qu'après le 9 thermidor. L'excellente femme ajoutait, avec un sourire empreint de quelque tristesse : « Depuis cette époque, je ne l'ai pas revu; comment voulez-vous donc que je me rappelle son nom? »

A peine entré, au commencement de juillet 1793, dans sa cellule de la rue Servandoni, notre ancien confrère y éprouva des tortures morales bien cruelles. Ses revenus avaient été saisis, il ne pouvait disposer d'une obole. Mme Vernet pourvoyait à tout, car, pour cette femme incomparable, secourir un malheureux était si bien s'acquitter d'une dette, que la famille de l'illustre secrétaire, revenue à une grande aisance, échoua dans ses projets persévérants et sans cesse renouvelés de lui faire accepter

La besogne cependant a été bien simplifiée, et, réduite à ce qu'elle est aujourd'hui, elle expose à bien peu de refus.

La plupart du temps, on ne monte plus dans les maisons, et l'on se contente des renseignements tels quels que donne en bas le premier voisin venu.

Outre une circulaire adressée aux préfets pour les inviter à une révision des listes du jury, il serait question d'une autre circulaire adressée par le ministre de l'intérieur aux mêmes fonctionnaires.

On demande, dit le *Constitutionnel*, des renseignements certains sur les opinions que on connaît ou qu'on suppose à toutes les personnes portées sur la seconde liste du jury, relativement à la politique du cabinet actuel. On veut s'assurer si leur adjonction à la liste électorale serait de nature à apporter le moindre changement à la majorité qui appuie le ministère avec tant de dévoûment.

Quelques personnes semblent croire que, si le cabinet hésite encore à formuler une opposition décisive à l'admission des capacités, c'est que le dépouillement de la correspondance des préfets n'est pas encore terminé, et même que toutes les réponses ne sont pas arrivées.

On croit, d'ailleurs, que MM. les procureurs-généraux ont été consultés sur toutes les personnes que leurs titres de docteurs ou de licenciés en droit rendraient électeurs, dans le cas où la proposition de M. Ducos serait adoptée.

On lit dans le *Temps* :

Il est très-vrai, quoiqu'on en ait voulu douter, que M. de Rothschild a été nommé grand-officier de la Légion-d'Honneur. A la dernière réception du maréchal Soult, le banquier juif s'est présenté le crachat brillant sur la poitrine, et l'on dit que cette apparition a produit un grand effet sur tous les vieux et jeunes officiers qui se trouvaient alors chez le ministre de la guerre.

Il paraît que le maréchal partageait l'incrédulité générale qur la promotion dont on médisait partout dans le monde. Il avait assuré la veille à son gendre, M. de Mornay, que ce bruit n'était pas fondé, et qu'il n'en avait point entendu parler au conseil. Lorsque M. de Rothschild et son crachat entrèrent dans le salon du ministre, M. de Mornay prit le maréchal par la main, et, le plaçant en face du banquier, il lui montra du doigt et en silence l'éclatant crachat. Pour toute réponse, le vieux maréchal lui tourna le dos.

Quelqu'un, témoin de cette scène, et qui déplore comme une atteinte à la dignité de l'ordre de la Légion-d'Honneur cette promotion maintenant officielle, nous adresse la lettre suivante :

Paris, le 2 janvier 1842.

Un ministre a démérité de la confiance du roi en lui faisant signer l'ordonnance qui nomme M. le baron de Rothschild grand-officier de la Légion-d'Honneur, car le roi, comme roi constitutionnel, ne peut faillir ni faire mal.

Son gouvernement ne peut consacrer en principe que l'argent est le chemin des honneurs et qu'il y mène plus vite et plus sûrement que le dévouement au pays, le désintéressement, l'amour de la gloire et de la patrie.

Comme Français et sincèrement attaché au trône et à la dynastie qui sont pour moi les sauvegardes de la liberté, je signale le tort qu'un ministre imprudent leur cause en bravant l'opinion publique.

Comme chef de famille, j'en suis blessé, car je m'honore de compter parmi les membres de la mienne un lieutenant-général qui a conquis tous ses grades militaires, depuis celui de simple légionnaire jusqu'à celui de grand'croix, sur les champs de bataille de Hohenlinden, d'Austerlitz, d'Iéna, de la Moskowa, de Wagram, de Champaubert ;

Un membre de la chambre des pairs et de l'Institut, qui, pendant plus de quarante ans, a servi son pays au péril de sa vie, dans des missions lointaines, et qui est simple chevalier ;

Un ancien ministre, membre de la chambre des députés, qui n'est pas décoré ;

Un gendre qui, après dix ans de service, dont quatre années de campagne en Afrique, a pu naguère obtenir la décoration.

Lorsque Louis XIV avait besoin des services de Samuel Bernard, il l'accueillait avec bonté, il le faisait promener dans ses jardins, mais il ne le créait pas chevalier de ses ordres.

Agréez, etc. *Un électeur de l'arrondissement de Rambouillet.*

Les journaux belges disent que les épurations politiques ne s'arrêteront pas au général Daine ; on parle de mettre en non-activité un autre général, et l'on ajoute que vingt-deux officiers des plus hauts grades jusqu'aux plus modestes sont désignés pour l'expulsion des rangs de l'armée active. Deux officiers supérieurs français devaient être non seulement rayés des contrôles, mais expulsés de Belgique.

Ath a été assigné au général Daine.

Le conseil-général du commerce tient de fréquentes séances : toutes les commissions nommées dans son sein s'occupent activement des questions qui leur ont été soumises.

Il paraît que la commission chargée d'examiner la question des verreries et cristaux a demandé la levée de la prohibition sur certains articles et son remplacement par un droit protecteur, ce que le conseil a adopté.

Quant aux fils et tissus de coton et laine, il paraît qu'il y aura unanimité pour demander le maintien de la prohibition, qui ne pourrait être levée en ce moment sans de grands dangers pour notre industrie.

Parmi les projets de loi dont on croit que le gouvernement saisira les chambres durant le cours de cette session, il en est un, dit-on, concernant les établissements assez nombreux en France connus sous le nom de cercles. La nécessité de réprimer le jeu sera le motif mis en avant ; mais la politique pourrait bien se cacher derrière.

On demanderait qu'aucun cercle ne pût être formé, si ce n'est en société anonyme, ce qui implique l'autorisation du gouvernement, qui ne la donnera qu'à bon escient.

On voit comme nous sommes en progrès.

La *Gazette d'Angsbourg* publie ce qui suit en date d'Alexandrie, 10 décembre :

« M. de Pahlen est arrivé ici; il est chargé, dit-on, d'une mission de la Russie auprès de Mehemet-Ali. Celui-ci avait proposé au divan de n'introduire la liberté de commerce qu'après trois ans. Le divan a répondu qu'il fallait l'accorder sur-le-champ. »

Une convention pour l'abolition totale du commerce des esclaves a été signée par le capitaine Tukner, du vaisseau de S. M. Britannique *l'Iris*, et le roi Peppla et les principaux chefs des possessions de Bony. Les conditions du traité sont que la Grande-Bretagne paiera au roi Peppla 10,000 dollars par an pendant cinq années; qu'un certificat des commerçants qui fréquentent le Bony, et constatant qu'il ne se fait aucun trafic d'esclaves, sera fourni annuellement; qu'à défaut la traite sera réprimée par la force; que le roi Peppla publiera une proclamation à ce sujet, et que si l'Angleterre ou des sujets anglais se livraient de nouveau au commerce des esclaves, le roi Peppla et les chefs du pays pourraient agir de même à leur égard.

Chronique.

LYON.

On nous assure que l'un des condamnés qui ont tenté de s'évader de la prison de Roanne le 28 décembre dernier est, depuis cette époque, enfermé dans un cachot sans feu, sans autre chose qu'une légère couverture, ayant la chaîne au cou et les fers aux pieds. Ses cris de douleur se font entendre, nous dit-on, dans toute la prison. Une démarche aurait été faite auprès de l'un des employés supérieurs de la prison pour qu'il voulût alléger des souffrances inutiles ; elle serait restée sans résultat. Nous signalons ce fait à l'autorité ; l'humanité n'aggrave pas la punition des hommes que les lois ont justement frappés, elle les allége.

— On nous adresse de nouvelles plaintes sur l'état où se trouvent les chemins de la commune de la Guillotière. Ces plaintes portent surtout sur la manière dont on s'y est pris pour faire des réparations qui ne durent qu'un moment, par suite du mauvais système qu'on emploie. Ainsi les chemins de la Corne-de-Cerf et de Saint-Antoine étaient labourés par de profondes ornières dans lesquelles il aurait fallu jeter du gravier ; on s'est borné à envoyer un cantonnier qui a abattu les deux côtés des ornières et les a comblées avec la terre qui en provenait. Cela n'offrait ni solidité, ni chance de durée ; aussi les choses ont-elles été bientôt dans le même état qu'auparavant. Nous signalons ce mauvais système de réparations à l'administration qui croit avoir fait quelque chose pour ces chemins et qui, en réalité, n'a rien fait du tout.

— Le feu s'est manifesté hier dans une cheminée à l'angle de la rue du Pérat et de la rue Boissac. Le vent du nord qui soufflait avec violence faisait courir de grands dangers à la maison, les flammes sortaient par les cheminées lorsqu'on est accouru pour donner des secours qui ont été dirigés avec habileté par les sieurs Mazet et Louvret.

—Plusieurs abonnés du Grand-Théâtre nous adressent de vives plaintes sur la manière dont la salle est chauffée, ou plutôt sur l'absence complète de calorique. Ils nous signalent, entre autres, la soirée de jeudi, durant laquelle les calorifères n'ont donné aucune chaleur ; des réclamations s'élevaient de toutes parts, car la place n'était pas tenable.

Ainsi, une nouvelle cause vient encore s'ajouter à celles qui font trop souvent déserter le théâtre.

— Le froid rigoureux qui a commencé à se faire sentir à Lyon depuis mardi de cette semaine se maintient toujours au même degré. La Saône est aujourd'hui gelée jusqu'à la passerelle Saint-Vincent.

Spectacles du 8 janvier 1842.

Grand-Théâtre. — Relâche.

Célestins. — M. Hoffmann et M. Brindeau. — Chansonnettes. — Elle est Folle. — Le Poltron. — La Mère et l'Enfant se portent bien.

DÉPARTEMENTS.

Nous croyons devoir reproduire la lettre suivante que nous trouvons dans le *Patriote des Alpes* :

A MM. les créanciers de la maison Doyon père et fils.

La liquidation amiable de la banque Doyon père et fils de Grenoble annonce aux créanciers de cette maison qu'elle est en mesure de leur faire un dividende du six pour cent de leurs créances, telles qu'elles ont été réglées au 14 septembre 1839. La distribution de ce dividende commencera le 1er février 1842, dans l'appartement actuellement occupé par la liquidation, à Grenoble, au 2e étage de la maison portant le no 16, rue des Clercs. La caisse paiera tous les jours, de neuf heures du matin à midi, les fêtes et dimanches exceptés.

Les quittances seront passées par les créanciers ou leurs mandataires, porteurs d'une procuration régulière, publique ou privée. Les procurations déjà annexées aux quittances des précédents dividendes pourront servir pour celui-ci.

Les créanciers devront représenter leurs titres de créance ou leurs comptes courants vérifiés.

Les sommes payées seront imputables à titre de dividende, quel que soit le mode futur de liquidation.

La liquidation amiable avait espéré de distribuer dix pour cent au lieu de six ; mais, à raison de la difficulté des recouvrements occasionnée par les nombreuses liquidations sur place, elle a pensé qu'il était de l'intérêt des créanciers de recevoir une distribution moindre, pour éviter un chômage de capitaux et une perte d'intérêts.

Pour la liquidation de la maison Doyon père et fils :

Les mandataires, C. Baratier, C. Buisson.

Grenoble, le 5 janvier 1842.

— On lit dans le *Toulonnais* :

La police s'est transportée le 29 décembre au quartier Pharon pour enlever le cadavre du nommé Laborde-Auras, fourrier au 3e régiment d'infanterie de marine.

Ce malheureux, qui s'est précipité d'une hauteur d'environ 500 mètres du côté de Favières, avait la tête emportée et les membres dans un horrible état de mutilation. On a trouvé sur lui le billet suivant écrit au crayon, que nous transcrivons littéralement :

« Puisque vous avez la bonté de fouiller dans mes poches, ayez, s'il vous plaît, celle de me faire remettre et transporter à Toulon où la 4e compagnie d'infanterie de marine, dont je diminue l'effectif, est casernée aux Minimes.

» *Instructions.* — Les 31e, 32e, 34e et 35e compagnies ne m'ont payé le prêt de leurs musiciens détachés que pour cinq jours, devant l'être pour six.

» M. A... est payé. Je lui dois cependant cinq bouteilles de vin. Ma masse est là. Quoique peu forte, elle suffira aussi pour payer dix francs à F..., de la 17e compagnie.

» Dans le tiroir de la table qui se trouve à la chambre de détail, il y a le reste de l'argent. Que l'on ne dise pas que j'ai mangé la grenouille, et que pour cela j'ai pris un billet de parterre. Que l'on n'attaque pas l'honneur ; car je n'ai pris que sixou sept francs pour coucher en compagnie pour la dernière fois. L'intention de prendre le reste, je l'avais, et c'eût été pour me munir de quoi anéantir un hypocrite, un gueux, un faux jeton, et celui-là c'est le s.-lieut.... Je n'ai pu réussir, puisque j'ai égaré hier au soir la clé du meuble qui renferme encore l'argent. Je pars cependant avec l'espoir qu'un de ces quatre matins il viendra me rejoindre.

» Ma foi, c'est tout. Mes amitiés seulement au major T..... L'heure approche, et il n'est pas trop tôt ; car il fait froid sur ce sommet.

» C'est cependant bien haut, tonnerre de..... ! Voilà la pierre où je dois arriver, si je ne dégringole pas. C'est bien haut le saut du Bearnais ! Avis aux amateurs. Je marque le lieu du départ par mon bonnet de police.

» Laborde-Auras, *fourrier de la 4e.*

» 28, vers neuf heures et demie du matin..... un, deux, un, deux, un, deux et trois, me voilà parti. »

Nouvelles étrangères.

SUISSE.

ASSEMBLÉE CONSTITUANTE. — Il a été procédé à la formation de la commission des pétitions.

L'assemblée a fixé les jours de ses séances; elles auront lieu trois fois par semaine: les lundi, mercredi et samedi.

L'ordre du jour appelant la discussion préliminaire sur la constitution, M. Macaire propose que le travail soit confié à une commission; il fait sentir que c'est là le meilleur moyen d'obtenir l'unité de vues nécessaire et de fournir une chance favorable à l'esprit de conciliation qui doit dominer dans l'assemblée.

---

quelque cadeau.

Le premier écrit composé par Condorcet dans sa retraite de la rue Servandoni n'a jamais été imprimé. J'en rapporterai les premières lignes : « Comme j'ignore, disait l'illustre philosophe, si je survivrai à la crise actuelle, je crois devoir à ma femme, à ma fille, à mes amis, qui pourraient être victimes des calomnies répandues contre ma mémoire, un exposé simple de mes principes et de ma conduite pendant la révolution. »

Cabanis et Garat se trompaient en affirmant, dans l'avant-propos de l'esquisse sur les progrès de l'esprit humain, que leur ami avait tracé seulement quelques lignes de cet exposé. Le manuscrit se compose de 41 pages très-serrées, et il embrasse la presque totalité de la carrière publique de Condorcet. Secrétaire de l'Académie des sciences morales et politiques, je transcrirais peut-être ici en totalité un écrit où la candeur, la bonne foi, la sincérité de notre confrère, brillent du plus vif éclat; la spécialité de l'Académie des Sciences m'interdit d'aussi grands détails. Néanmoins, comme il est de devoir rigoureux, non-seulement pour toutes les académies, mais encore pour tous les citoyens, de purifier l'histoire nationale, notre patrimoine commun, des flétrissures calomnieuses que l'esprit de parti lui a trop souvent imprimées, je rapporterai le jugement de Condorcet sur les massacres de septembre.

« Les massacres du 2 septembre, dit-il, est une des souillures de notre révolution, ont été l'ouvrage de la folie, de la férocité de quelques hommes, et non celui du peuple qui, ne se croyant pas la force de les empêcher, en détourna les yeux. Le petit nombre de factieux auxquels ces déplorables événements doivent être imputés eut l'art de paralyser la puissance publique, de tromper les citoyens et l'Assemblée nationale. On leur résista faiblement et sans direction, parce que le véritable état des choses ne fut pas connu. »

N'êtes-vous pas heureux, Messieurs, de voir le peuple, le véritable peuple de Paris, déchargé de toute solidarité dans la plus odieuse boucherie par un homme dont les lumières, le patriotisme et la haute position sont une triple garantie de véracité. Désormais il ne sera plus permis de considérer comme l'expression d'une opinion individuelle, d'un sentiment isolé, cette apostrophe d'un ouvrier aux sbires de la commune, que j'ai recueillie dans les mémoires du temps :

« Vous prétendez massacrer des ennemis ? Moi, je n'appelle jamais ainsi des hommes désarmés. Conduisez au Champ-de-Mars ceux de ces malheureux qui, dites-vous, se réjouissaient des défaites de la république ; nous les combattrons en nombre égal, à armes égales, et leur mort n'aura rien alors qui puisse nous faire rougir. » (Sensation.)

Condorcet supporta avec une grande résignation sa réclusion cellulaire jusqu'au jour où il apprit la mort tragique des conventionnels girondins, qui avaient été condamnés le même jour que lui. Cette sanglante catastrophe reporta toutes ses idées sur les dangers que courait Mme Vernet. Il eut alors avec son héroïque gardienne un entretien que, sous peine de sacrilége, je dois reproduire sans y changer un seul mot ;

« Vos bontés, Madame, sont gravées dans mon cœur en traits ineffaçables. Plus j'admire votre courage, plus mon devoir d'honnête homme m'impose de ne point en abuser. *La loi est positive ; si l'on me découvrait dans votre demeure, vous auriez la même triste fin que moi : je suis hors de la loi, je ne puis plus rester.*

» *La Convention, Monsieur, a le droit de mettre hors de la loi ; elle n'a pas le pouvoir de mettre hors de l'humanité*: VOUS RESTEREZ ! » (Sensation profonde.)

Cette admirable réponse fut immédiatement suivie, au n° 21, de l'organisation d'un système de surveillance dans lequel la plupart des habitants de la maison, et particulièremeut l'humble portière, avaient un rôle.

Mme Vernet savait imprégner de sa vertu tous ceux qui l'entouraient. A partir de ce jour, Condorcet ne faisait pas un mouvement sans être observé. Cependant une distraction, un accident fortuit pouvait tout perdre. Mme Vernet comprit que ses efforts finiraient par être vains, si l'on n'occupait pas fortement la tête du prisonnier.

Par son intermédiaire, Mme de Condorcet et les amis de son mari le supplièrent de se livrer à quelque grande composition ; Condorcet se rendit enfin à ces conseils, et commença son *Esquisse d'un Tableau historique des progrès de l'Esprit humain.*

Après avoir réfléchi à l'immensité d'un pareil sujet, le plus savant érudit eût à peine accepté la mission de le traiter, même avec la libre disposition d'une des grandes bibliothèques de l'Europe. Condorcet cependant conduisit l'ouvrage à bonne fin, sans le secours d'aucun livre.

Je réserverai pour l'impression l'article de cette biographie où je m'efforce de donner une idée claire et exacte de la grande composition de Condorcet. Je me suis attaché surtout à montrer tout ce qu'il y a de sérieux, même dans les parties qu'on s'est obstiné à appeler paradoxales. Ainsi j'analyse avec scrupule les idées de notre confrère sur la nécessité, sur la justice d'établir une entière égalité de droits civils et politiques entre les individus des deux sexes ; j'étudie, à l'aide des lumières de la science moderne, son hypothèse d'une perfectibilité indéfinie, relativement à la durée de la vie et aux facultés intellectuelles. Je n'excepte même pas de cet examen la perfectibilité morale. Seulement, quand je lis dans l'ouvrage « qu'un jour viendra où nos intérêts et nos passions n'auront pas plus d'influence sur nos opinions politiques que nous ne les voyons en avoir aujourd'hui sur nos opinions scientifiques, » sans me séparer entièrement de l'auteur, j'ose affirmer qu'il vient de faire une prédiction à bien long terme.

Pendant que, sous l'égide tutélaire de Mme Vernet, Condorcet enveloppait dans ses regards scrutateurs l'état passé et l'état futur des sociétés humaines, il réussit, par une abnégation sublime, à détourner complètement ses pensées des convulsions terribles au milieu desquelles la France se débattait. Le *Tableau des progrès de l'Esprit humain* n'offre pas, en effet, une seule ligne où l'acrimonie du proscrit ait pris la place de la raison froide du philosophe et des nobles sentiments du promoteur de la civilisation. « Tout nous dit que nous touchons à l'époque d'une des grandes révolutions de l'espèce humaine... L'état actuel des lumières nous garantit qu'elle sera heureuse. »

Ainsi s'exprimait Condorcet lorsque déjà il n'espérait plus échapper aux poursuites actives de ses implacables persécuteurs, lorsque le glaive de mort qui devait le frapper ne serait arrêté que le temps nécessaire pour constater l'identité de la victime.

Ce fut au milieu de mars 1794 que Condorcet écrivit les dernières lignes de son essai. Pousser cet ouvrage plus loin sans le secours d'aucun livre n'était pas au pouvoir d'une tête humaine. Dès que l'état fébrile d'auteur eut cessé, notre confrère reporta de nouveau toutes ses pensées sur l'immense danger que sa présence faisait courir à Mme Vernet ; il résolut donc de quitter le réduit que le dévouement sans bornes de son ange tutélaire avait transformé en paradis.

Condorcet s'abusait si peu sur la conséquence probable du projet qu'il avait conçu, les chances de salut après son évasion lui paraissaient tellement faibles qu'avant de se dérober aux bienfaits de Mme Vernet il rédigea ses dernières dispositions.

Cet écrit, Messieurs, je l'ai tenu dans mes mains, et j'y ai trouvé partout les vifs reflets d'un esprit élevé, d'un cœur sensible et d'une belle ame. J'oserai dire, en vérité, qu'il n'existe dans aucune langue rien de mieux pensé, de plus attendrissant, de plus suave dans la forme, que les passages du testament de notre confrère intitulés : *Avis d'un proscrit à sa fille.* Je regrette que le temps ne me permette pas d'en citer quelques passages. Ces lignes si limpides, si pleines de finesse et de naturel, furent écrites par Condorcet le jour même où il allait volontairement s'exposer à un immense danger. Le pressentiment d'une fin violente, presque inévitable, ne le troublait pas ; sa main traçait ces terribles expressions : *Ma mort, ma mort prochaine*, avec une fermeté que les stoïciens de l'antiquité eussent enviée. La sensibilité dominait, au contraire, la force d'ame quand l'illustre proscrit croyait entrevoir que Mme de Condorcet pourrait aussi être entraînée dans la sanglante catastrophe qui le menaçait.

(*La suite à un prochain numéro.*)

M. Carteret, dans le but de simplifier ce travail, voudrait que, préalablement à la grande commission, il fût nommé une commission préparatoire dans laquelle chaque opinion serait représentée en nombre égal. Il est fortement appuyé par M. Viridet, qui fait en même temps remarquer que, tout en parlant de conciliation, on n'épargne pas les attaques contre certaine fraction de l'assemblée.

Enfin, après avoir entendu MM. Lafontaine, de Morsier, Gide et M. le président, la nomination d'une commission est mise aux voix et adoptée. la proposition de M. Carteret est rejetée à une grande majorité.

—L'éventualité d'une accession de la Suisse au système des douanes allemandes et la probabilité de l'établissement des jésuites à Lucerne, tels sont les deux faits qui, au commencement de cette année, préoccupent unanimement la presse et les esprits en Suisse. Quant à la première de ces catastrophes, elle semble éloignée pour un moment par l'effet du refus de l'Autriche d'entrer dans la grande union douanière; mais ce refus n'est pas tellement définitif que nous devions être complètement rassurés pour l'avenir. Le commerce suisse, surtout dans les cantons les plus menacés, paraît l'avoir compris ainsi, et voilà pourquoi nous voyons se former à Zurich, à Glaris et ailleurs des chambres de commerce qui se mettent en communication les unes avec les autres, pour suppléer à l'action que les gouvernements cantonnaux ne peuvent exercer sur notre industrie.

La question des jésuites est plus sérieuse. Le nom seul de cette société célèbre suffit pour rappeler une immense série de faits honteux pour le despotisme et avilissants pour la liberté. Ce n'est pas le moment d'examiner les causes auxquelles nous devons leur retour imprévu, quand une lutte de quinze ans, terminée par une victoire éclatante dans un grand pays voisin, semblait avoir terrassé l'hydre pour jamais. Il suffit de dire qu'en ce moment, conservateurs et libéraux inconséquents, tous se jettent à l'envi les uns sur les autres l'accusation d'être la cause de leur reparition.

—A la fin de la séance de lundi dernier, deux opinions tendant, l'une à ce que chaque commune élise ses représentants, pourvu toutefois qu'on groupe celles qui sont peu nombreuses et qu'on fractionne plus qu'on ne l'a fait, et l'autre à la création d'un pouvoir *modérateur* qui puisse ralentir ou accélérer le mouvement selon les divers cas, ont été émises par M. de La Rive, professeur. A ces deux jalons l'orateur en ajoute un troisième, qui consisterait à rétablir l'art 8 de la constitution de 1814, qui accordait aux régents, aux pasteurs, au corps académique, etc., certains droits électoraux. Il voudrait, outre les colléges électoraux communaux qui concourraient à former le conseil représentatif, un collége électoral cantonnal qui nommât un tiers du conseil représentatif. Ce collége créerait un pouvoir *modérateur* qui serait composé de vingt-cinq membres, parmi lesquels se prendraient les neuf ou onze personnes dont sera composé le pouvoir exécutif. Le corps modérateur devrait être rétribué; la responsabilité de toute mesure retomberait sur son auteur. Le but de l'opinant serait de donner au futur conseil d'état plus de force et plus d'appui dans la nation.

M. Rilliet-Constant estime que pour relier les différents intérêts il convient d'étendre les établissements publics à toutes les parties du canton. Les électeurs communaux doivent nommer leurs autorités; mais l'orateur ne veut point de maire pour la ville de Genève. Il serait d'avis que l'on accordât une indemnité aux députés, et que l'on créât un collége électoral cantonnal.

M. Hoffmann demande que chaque citoyen puisse choisir son domicile électoral, de manière à ce que le pays soit divisé en séries d'opinions. Le système d'élection par arrondissement lui paraît peu convenable, en ce qu'il donne lieu à des intrigues et empêche les minorités de se faire représenter.

M. Lafontaine juge ce moyen impossible à exécuter. Voudrait-on reprendre à la campagne d'une main ce qu'on lui a donné de l'autre? alors on aurait pu se dispenser d'un 22 novembre.

M. Cougnard se déclare favorable à l'élection par arrondissement et à un conseil municipal électif pour la ville de Genève; mais le mieux, suivant lui, serait de conserver la circonscription qui existe déjà naturellement et qui divise la campagne en trois grands arrondissements. La ville serait également divisée en deux ou trois arrondissements électoraux. Une portion du grand conseil, la moitié ou les deux tiers, pourrait être nommée par les arrondissements, et le reste par un collége électoral unique.

A l'ouverture de la séance d'hier, M. le président a lu une pétition demandant qu'aucun culte ne soit un motif d'exclusion de la nationalité genevoise.

ESPAGNE.

Les nouvelles de la Catalogne sont d'une nature très-rassurante. Les bandes de malfaiteurs qui infestaient cette province ont complètement disparu, grâce aux dispositions vigoureuses prises par les autorités locales. Toutes les voitures publiques ne peuvent se mettre en voyage qu'accompagnées d'une forte escorte; de village en village, ces escortes se relèvent jusqu'au lieu de l'arrivée.

— On écrit de Cologne, 27 décembre :

» Le bateau à vapeur des Pays-Bas *l'Agrippine* est arrivé ici hier, après midi, venant de Rotterdam, et traînant à la remorque le bateau à vapeur en fer *le Rhyn* 1, appartenant à la compagnie de la navigation à vapeur de Rotterdam. Ce bateau à vapeur portait 1,250 qx, l'allège 4,850 qx, et cependant le voyage de Rotterdam à Cologne n'a duré que 38 heures. Au printemps prochain, le transport des marchandises continuera, dit-on, à se faire de cette manière, et dans ce moment où la navigation est encore ouverte et où il se trouve des chargements à faire, on enverra de Rotterdam d'autres bateaux à vapeur. (*Gaz. de Cologne.*)

Le Gérant responsable, B. MURAT.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

ÉTUDE DE Me TAVERNIER, NOTAIRE A LYON.

Le mardi dix-huit janvier prochain, à midi, dans la salle des criées des notaires de Lyon, il sera procédé par Me Tavernier, notaire, assisté d'un de ses collègues, à l'adjudication aux enchères publiques d'une propriété située à Lyon, quai de l'Observance, ayant appartenu à M. Jean-Marie Bourget, et consistant :

EN UNE MAISON BOURGEOISE prenant son entrée sur le quai de l'observanc, avec hangars, écurie, fenil à la suite et un petit jardin au couchant.

Mise à pris. . . . . 60,000 f.

EN UN VASTE BATIMENT servant actuellement à une fabrique d'orseille, avec dépendances et jardin.

Mise à prix. . . . . 70,000 f.

ET EN UN TÉNEMENT DE FONDS en verger, terre et rochers, joignant le chemin des forts de Vaise.

Mise à prix. . . . . 9,000 f.

Cette propriété sera vendue en trois lots, sauf enchère générale.

S'adresser, pour plus amples renseignements et pour prendre connaissance du cahier des charges de l'adjudication, à Me Tavernier, notaire, rue Bât-d'Argent, 22. (5290)

A MM. LES LIMONADIERS, TRAITEURS, MAITRES D'HOTEL ET DE PENSION.

Ateliers de POÊLERIE et CHAUDRONNERIE

EN TOUS GENRES,

Rue Jarente, 10, quartier Perrache, à Lyon.

La maison PONT et GUÉRETTE, qui a obtenu un brevet d'invention et de perfectionnement de 15 ans pour un nouveau genre de fourneaux très-économiques, portatifs et à gaz, annonce qu'à partir de mardi 4 janvier, on peut chaque soir venir voir fonctionner un de ces fourneaux, réunissant à la commodité, à l'élégance même, l'admirable combinaison d'un calorique offrant, par un seul et même feu, et avec la plus grande économie, les principaux avantages suivants :

1. D'y faire une cuisine pour 5 comme pour 100 personnes et plus, selon les diverses dimensions de ces fourneaux;
2. Suffisamment d'eau chaude pour un grand bain toutes les 50 minutes;
3. Un éclairage au gaz depuis 2 à 20 becs, sans odeur, sans danger d'accidents, pouvant s'allumer et s'éteindre à volonté, et présentant, sur toutes les usines à gaz, l'avantage de se donner tous les genres de becs que l'on peut désirer, et surtout une différence de prix du cent pour cent.

Les établissements déjà installés pour être éclairés au gaz et qui voudront utiliser ce nouveau genre n'auront qu'à couper leurs tuyaux devant leur porte, tout l'intérieur pouvant leur servir sans aucun dérangement.

Dans les mêmes ateliers se confectionnent aussi un assortiment de toute espèce d'autres fourneaux, des cheminées, poêles, grilles pour salons et batterie de cuisine des plus élégantes; appareils distillatoires d'après les meilleurs auteurs; alambics pour pharmaciens et liquoristes; chaudières en fer et cuivre; pompes de toutes sortes; ustensiles de chimie, etc.; montage de teintureries à la vapeur. (193)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne désignée, ou de se créer à soi-même des ressources pour l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'âge de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; au créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les ressources sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 30 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, no 1. (6817)

MALADIES SECRÈTES.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des academies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les âcretés et toutes les maladies qui ont leur siége dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les flueurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (*Affranchir et joindre un mandat sur la poste.*)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. — A Vienne, chez M. Mouret fils, épicier, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicier, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Trévoux, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Nationale. (7136)

Etude de Me Cornuty, avoué à Lyon, rue Bombarde, no 1.

VENTE PAR EXPROPRIATION FORCÉE,

Pardevant le tribunal civil de Lyon,

EN TROIS LOTS SÉPARÉS, SANS ENCHÈRES GÉNÉRALES,

DE TROIS MAISONS, COURS ET TERRASSES,

Situées en la commune de Caluire, faubourg de Bresse,

Appartenant aux mariés Georges et Reverchon.

ADJUDICATION LE 22 JANVIER 1842.

1er LOT. — Une maison à quatre façades, sise grande rue du Faubourg-de-Bresse, 12, composée de rez-de-chaussée, deux étages et greniers au-dessus; sur le derrière, deux vastes cours et caves. Mise à prix, douze mille francs; ci. 12,000

2e LOT. — Une maison à quatre façades, sise sur la grande route de Strasbourg, près la chapelle Saint-Clair, 90, composée de rez-de-chaussée, deux étages et greniers au-dessus; sur le derrière, une cour. Mise à prix, douze mille francs; ci. 12,000

3e LOT. — Une maison à trois façades, sise sur la grande route de Strasbourg, à l'angle de l'abreuvoir sur le Rhône, composée de rez-de-chaussée et deux étages; contre la façade au levant, et jusqu'à la hauteur du premier étage, est une terrasse formant sur le bord du Rhône un corps de bâtiment composé de caves, rez-de-chaussée, premier et deuxième étages. Mise à prix, trente-cinq mille francs; ci. . 35,000

Pour extrait : CORNUTY, *avoué poursuivant.* (2833)

FAIBLESSE DE LA VUE,

Fortifiée par le Remède dont la formule a été publiée dans l'*Hygiène oculaire* du docteur Lusardi.

Il se trouve tout préparé chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, n. 12, ainsi que l'ouvrage de l'auteur,

La surdité et les autres maladies de l'oreille, regardées comme incurables, sont combattues par la Mixture organ-acoustique du même auteur, dont les succès sont journellement constatés par la prescription ordonnée par des médecins éclairés, laquelle est une preuve convaincante de la vertu de ce Remède. Les journaux de la capitale citent souvent les noms des personnes guéries par son usage. (7178)

CHOCOLAT EUTROPHIQUE.

De E.-M. LAGRANGE, rue Monsigny, 7, à Paris.

Nourrir et guérir, tel est le problème qui a été résolu par l'auteur du CHOCOLAT PECTORAL EUTROPHIQUE qui est à la fois un excellent aliment et le meilleur des chocolats. Aussi les médecins se sont-ils empressés d'en propager l'usage dans tous les cas où il faut nourrir et fortifier sans irriter.

Exempt de tout mélange, préparé sous les yeux de l'inventeur avec la plus scrupuleuse attention, il a produit des effets extraordinaires dans des affections chroniques presque désespérées des entrailles, des poumons et du cœur.

Une brochure explicative des propriétés de cet excellent aliment est délivrée au dépôt général de la pharmacie des Célestins, place des Célestins, à Lyon. (7668)

Etude de Me Rejaunier, avoué à Lyon, rue Clermont, no 5.

ADJUDICATION DÉFINITIVE,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

le cinq février 1842,

DE LA MANUFACTURE DE PORCELAINE

D'ARBORAS,

de toutes ses dépendances et des objets mobiliers, immeubles par destination,

Situés en la commune de Grigny, près Lyon,

DÉPENDANT DE L'ACTIF DE LA SOCIÉTÉ DECAEN FRÈRES ET Ce.

Mise à prix. . . . 80,000 fr. (3663)

Même étude.

ADJUDICATION DÉFINITIVE

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon,

le cinq février 1842,

De la Manufacture

DE PORCELAINE

DE GRIGNY,

Sise en la commune du même nom, près Lyon,

de toutes ses dépendances et du mobilier industriel

DE LA SOCIÉTÉ DECAEN ET Ce.

Mise à prix . . . . . 90,000 fr. (3664)

ÉTUDE DE Me ROSIER, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-COME, no 4.

Lundi 31 janvier 1842, à onze heures du matin, il sera procédé à la vente aux enchères définitives, en l'étude et pardevant ledit Me Rosier :

1. D'une maison formant un corps de bâtiment double, ayant caves, rez-de-chaussée et trois étages;
2. D'un jardin contigu occupant en superficie environ quatre-vingts mètres carrés.

Le tout sis à la Croix-Rousse, faubourg de Lyon, rue des Gloriettes.

S'adresser audit Me Rosier, dépositaire du cahier des charges et chargé de traiter de gré à gré avant le jour fixé pour la vente. (5248)

A vendre de suite.

A UN PRIX TRÈS-MODÉRÉ.

UN FONDS DE CAFÉ, bien achalandé.

S'adresser passage de l'Hôtel-Dieu, n. 34, à M. Pré, marchand tailleur. (199)

(213) *A vendre.*

FONDS DE MERCERIE ET BONNETERIE, place du Petit-Change, n. 165. S'y adresser.

A louer de suite,

POUR ENTREPOT DE LIQUIDES OU AUTRES MARCHANDISES.

HANGAR CONSTRUIT EN PIERRES, avec cour et pompe, le tout contenant près de 700 mètres de terrain. Cet entrepôt est situé impasse des Quatre-Ruettes, Grande-Rue de la Guillotière.

S'adresser à M. Dupuy, cafetier, Grande-Rue, n. 7. (5466)

HOTEL DE L'ORIENT,

A Saint-Jean-de-Bournay.

PLASSON, TRAITEUR.

Ce nouvel établissement offre à MM. les voyageurs tous les avantages désirables; les appartements sont propres et commodes.

La table est bonne et bien servie.

NOTA. — Les écuries et remises sont vastes et bien tenues. (191)

PATE D'ESCARGOTS.

Cette préparation, d'un goût balsamique et suave, est un des meilleurs pectoraux que l'on puisse employer pour la guérison des **MALADIES DE POITRINE, LES IRRITATIONS,** *les toux opiniâtres, les rhumes, les catarrhes, les enrouements,* etc.

PRIX DES BOITES : 1 FR. 25 C.

Chez VERNET, pharmacien, place des Terreaux, **13.** (7509)

Avis.

LACHAU, TRAITEUR, rue Sainte-Catherine, 15, prévient le public que son restaurant restera ouvert la nuit du samedi au dimanche, jour des bals de souscription; qu'il servira à la carte et à prix fixe depuis 2 fr. et au-dessus. (209)

Changement d'heure de départ.

Les Berlines du Commerce pour **Grenoble**, dont le départ avait lieu à 3 heures de l'après-midi, partent actuellement à 7 heures du soir; elles se chargent toujours du transport des marchandises et des espèces. Le trajet se fait en 12 heures par **Bourgoin, Riol, le Grand-Lemps** et **Voiron.**

Bureaux chez MM. Gillet et Plasson, 45 et 46, port du Temple. (5470)

MÉCANIQUES A DÉVIDER.

DAVID, mécanicien breveté, inventeur des Mécaniques à canettes, vient encore de perfectionner celles pour le dévidage, qui ont l'avantage de l'accélérer et de le faire bon. La simplicité du mécanisme, moyen toujours avantageux pour l'acheteur, leur procure un mouvement très-doux. Les prix sont très-modérés.

S'adresser, place Croix-Paquet, à l'angle de la rue Vieille-Monnaie, au magasin de fleurs, ou à ses ateliers, place des Petits-Pères, n. 9.

A VENDRE. — Un perçage pour faire les mécaniques à la Jacquard. (207)

AVIS.

Un commerçant détaillant, possesseur de divers immeubles près de Lyon, désire emprunter de suite dix-huit cents francs, pour lesquels ils souscrira dix billets de deux cents fr. chacun, payables de mois en mois; il donnera même, si besoin l'exige, une hypothèque sur des immeubles de dix mille francs, exempts d'hypothèques.

S'adresser à Me Morand, notaire, place des Cordeliers, à Lyon. (202)

Bureau d'affaires et de publicité de M. BARBOLLAT, rue Mulet, n. 2, au 1er.

Le directeur de cet utile établissement se charge de toutes affaires quelconques.

A vendre pour cause de maladie.

UN FONDS DE CONFISEUR, bien achalandé, situé dans un bon quartier de la ville. — Location très-modérée.

A vendre.

UN BON FONDS DE CHAMBRES GARNIES, situé dans un des meilleurs quartiers de la ville, offrant mille francs de bénéfice par an. (211)

AVIS.

Les personnes entre les mains desquelles tomberait **UN PORTEFEUILLE** qui a été volé dans la nuit du 5 au 6 courant chez MM. Girard aîné et Ce, place de la Platière, n. 10, sont priées de renvoyer par la poste à l'adresse indiquée ci-dessus les papiers que contient ce portefeuille, ces papiers pouvant être seulement utilisés par leur propriétaire légal. (212)

AVIS.

D'après la demande d'un grand nombre d'actionnaires, l'assemblée générale de la Caisse d'Escompte pour le commerce des bestiaux, annoncée pour le 15 janvier, tombant avec celle de la Compagnie du Gaz de Perrache, a été renvoyée au 17 courant, à onze heures précises. (5469)

AVIS.

Un homme de trente ans, célibataire, connaissant la tenue des livres, ayant une assez belle plume, désirerait un emploi quelconque. Les renseignements seront satisfaisants.

S'adresser rue Lanterne, n. 19, au 4e, chez l'accoucheuse. (208)

AVIS.

Un commis négociant, pouvant disposer de 12,000 francs, désire trouver un emploi convenable dans une maison de commerce de cette ville.

S'adresser par lettres à M. Trunk, rue de la Reine, n. 53. (Affranchir.) (210)

AVIS.

Un célibataire de 40 ans, bon comptable, belle main, connaissant les affaires, les mathématiques, demande un emploi; il offre un cautionnement de 6,000 fr.

S'adresser chez M. Bertrand, pharmacien, place Bellecour, no 12, à Lyon. (214)